

15 Octobr 1558.

164

Monsigneur



e)

le apres digne Sommes est rassemble et  
avons souste gran choses / bien mesmes avons  
qu'il nous ont apres quelques disputes  
accorde que ymbreux retenu Heffdenfer  
comme on s'ira verra la tout par  
la tre que ymbreux a sa onal  
quant a ces affaires avons aucun  
commence a traiter mais est est  
revis ymbreux a demain il d'onneur  
Jord Jermi sur la fille Jeur comme  
plus a plain Elle verra par nous &  
tres parques en cas qu'ilz visiens a  
accorde la plus restitution du premier  
avec lach Jeur retenu quelques places  
comme il me semble qui viennent Jeur  
requis que vied s'ira se resoleis et quelle

82. 164 r.

non/dont suivre quel auch mariage Je feray  
c'est plus long me remettent entremet a ce  
que escriptons au Roy et aussi a ce qui  
nous dient demain ce qui aduientoy  
don tout a v<sup>re</sup> Alte. Et suis  
Monsieur qui recommande tres humblement  
a la bonne grace de v<sup>re</sup> Alte. priant  
le creature lay donner en prosperite  
ois et long de luy en ce Tu delecte

Monsieur comme si v<sup>re</sup> Alte a un  
particulier que sur l'espoir qui Jauris de ma  
la. terre et seigneurie de Gram en engagnere  
que Jauris reconnait que bonne seruire de  
et affir que Je me puisse bien les faire  
quite d'ach. argent pour peut s'umber en quelque  
m'entendit seppis tres humblement a v<sup>re</sup> Alte m'  
m'aller la resolution quel auch affaire pour point entente  
longant ceux qui me prest les argent  
de v<sup>re</sup> Alte. Tres humblement  
Quelle de messire